

Dossier n° : 27993123
Démarche : Réglementation relative aux Espèces Protégées
Organisme : DREAL NA/SPN/DBEC
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 01 décembre 25 12:05
En instruction le : 12 janvier 26 13:43

Identité du demandeur

Email : aurelie.hoppe@mairie-niort.fr
Civilité :
Nom : HOPPE
Prénom : Aurélie

Formulaire

La réglementation relative aux espèces protégées

Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées.

Il permet également :

- de prendre connaissance des éléments indispensables permettant de statuer sur la nécessité de déposer un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées,
- d'échanger avec le service instructeur en charge de la réglementation espèces protégées
- et, le cas échéant, de déposer votre dossier auprès des services instructeurs.

Ce formulaire remplace les cerfas concernés.

Références réglementaires

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

Nom du projet

Demande de dérogation espèces protégées - Rénovation des ouvrages hydrauliques - Moulin de Bouzon

Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?

79 – Deux-Sèvres

Activité principale

Restauration, réfection, entretien et démolition de bâtiments et ouvrages d'art

Restauration, démolition de bâtiments, ouvrages d'art - Votre demande concerne :

Autre

Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?

Oui

Des spécimens ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?

Oui

Après mises en oeuvre de mesures d'évitement et de réduction, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées demeure-t-il ?

Oui

Une demande de dérogation à la réglementation espèce protégées est nécessaire pour la réalisation de votre projet. Merci de bien vouloir poursuivre le remplissage du formulaire.

1. Porteur de projet

Le demandeur est...

une personne morale

Numéro de SIRET

SIRET : 21790191700013

SIRET du siège social : 21790191700013

Dénomination : MAIRIE - NIORT

Forme juridique : Commune et commune nouvelle

Libellé NAF : Administration publique générale

Code NAF : 84.11Z

Date de création : 1 janvier 1978

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 1 000 à 1 999 salariés

Code effectif : 42

Adresse : COMMUNE DE NIORT

1 PLACE MARTIN BASTARD

79000 NIORT
FRANCE

Adresse

Place Martin Bastard 79000 Niort

Code INSEE :

79191

Code Postal :

79000

Département :

79 – Deux-Sèvres

Nom du représentant

HOPPE

Prénom du représentant

AURELIE

Qualité du représentant

Technicienne Ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques

Numéro de téléphone de contact

05 49 78 79 33

Adresse mail de contact

aurelie.hoppe@mairie-niort.fr

2. Description du projet

Description synthétique du projet

Le projet consiste à rétablir la continuité hydraulique de la Sèvre Niortaise en procédant à la réfection des ouvrages du Moulin de Bouzon : réfection des canaux usiniers et murs de soutènement, réfection du canal de décharge, remplacement des batardeaux en bois par des vannes levantes métalliques et installation d'une grille anti-embâcles en amont des canaux.

Le projet se situe au niveau...

d'une ou plusieurs communes

Nom de la commune

Niort (79000)

Code Postal :

79000

Département :

79 – Deux-Sèvres

Cartographie du projet

- Un point situé à 46°19'31"N 0°28'37"W

Moulin de Bouzon

Le projet est-il soumis au régime de l'Autorisation Environnementale (article L. 181-1 du Code de l'environnement) ?

Non

3. Espèces concernées par la dérogation

Déposez ici le fichier téléchargé après remplissage sur <https://pitchou.beta.gouv.fr/saisie-especes>

4. Justifications de la demande de dérogation**Synthèse des éléments démontrant qu'il n'existe aucune alternative au projet**

Les travaux sont nécessaires au rétablissement de la circulation de la Sèvre Niortaise à travers les canaux du Moulin de Bouzon, et donc au rétablissement de la continuité écologique. Il s'agit de restaurer les canaux usiniers et murs de soutènement du Moulin, par lesquels la Sèvre passe ou qu'elle longe.

Motif de la dérogation

Pour des raisons impératives d'intérêt public majeur (RIIPM) (santé, sécurité publique, sociale, économique conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement)

Synthèse des éléments justifiant le motif de la dérogation

Le moulin est situé sur le cours de la Sèvre, sur un bras naturel. Les travaux sont d'autant plus importants et urgents que sur ce bras, un clapet servant à maintenir le niveau de la Sèvre est actuellement hors d'usage et maintenu par un tire-fort susceptible de lâcher en cas de crue. Le rétablissement de la circulation de la Sèvre par le moulin est indispensable pour organiser les travaux au niveau du clapet (l'eau sera envoyée vers le moulin).

5. Détails du projet**6. Période de l'opération****Date de début d'intervention**

02 février 2026

Date de fin d'intervention

30 juin 2026

Date de mise en service

01 juillet 2026

Durée de la dérogation

1

7. Mesures d'évitement, réduction et/ou compensation

Des mesures ERC sont-elles prévues ?

Oui

Mesures ERC

Dans une prochaine évolution du formulaire, vous pourrez saisir ici les mesures E, R et C prévues.

8. Pièces jointes

Dépôt du dossier complet de demande de dérogation

PJ

- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe3.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe4.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe5.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe6_STA026A.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe6_STA026B.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe6_STA028A.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe6_STA028B.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe6_STA073A-074A.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe1.pdf
- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe2.pdf

PJ

- 2026_Bouzon_Derog_esp_pro_Annexe6_STA073B-074B.pdf
- especes-impactées-2026-01-12T11_37.ods

Annotations privées

1. Enjeux

Enjeu écologique

Non communiqué

Enjeu politique

Non communiqué

2. Instruction DDEP

Date de réception DDEP

Non communiqué

Date d'envoi de la dernière contribution en lien avec l'instruction DDEP

Non communiqué

Autres documents relatifs au dossier

3. Saisine CNPN/CSRPN/Avis conforme

N° Demande ONAGRE

Non communiqué

Saisine de l'instructeur

Date saisine CSRPN

Non communiqué

Date saisine CNPN

Non communiqué

Avis CSRPN/CNPN

Non communiqué

Date avis CSRPN

Non communiqué

Date avis CNPN

Non communiqué

Avis CSRPN/CNPN

Non communiqué

Avis CSRPN/CNPN

Date avis conforme Ministre

Non communiqué

Avis conforme Ministre

4. Consultation du public

Date de début de la consultation du public ou enquête publique

Non communiqué

Date de fin de la consultation du public ou enquête publique

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 01 décembre 25 12:05

[Dossier n° 27993123, Demande de dérogation espèces protégées - Rénovation des ouvrages hydrauliqu...] Bonjour, Votre dossier n° 27993123 pour le projet Demande de dérogation espèces protégées - Rénovation des ouvrages hydrauliques - Moulin de Bouzon a bien été transmis au service instructeur (DREAL Nouvelle-Aquitaine). Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications. Vous serez informé dès qu'il passera en instruction. Cordialement, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Email automatique, 08 décembre 25 16:24

[Votre dossier n° 27993123 va être examiné (Réglementation relative aux Espèces Protégées)] Bonjour, Votre dossier n° 27993123 (ou votre réponse à la demande de compléments) a bien été reçu(e) et pris(e) en charge. Votre dossier est désormais en instruction et va être examiné par le service instructeur (DREAL Nouvelle-Aquitaine). Cordialement, DREAL Nouvelle-Aquitaine

maylis.guinaudeau, 31 décembre 25 11:54

Bonjour Mme Hoppe,

Je suis en cours d'instruction de votre demande de dérogation, sollicitée pour mener les travaux de rénovation du Moulin de Bouzon.

Afin de poursuivre l'instruction du dossier et réaliser la saisine du CSRPN/CNPN pour avis, vous devez saisir dans votre dossier demarche.numérique la liste des espèces pour lesquelles vous sollicitez la dérogation et la nature de la dérogation (cette saisie remplace les cerfas).

Il s'agit des espèces pour lesquelles des impacts subsistent (= impacts résiduels), malgré les mesures évitement et réduction mises en œuvre et pour lesquelles vous prévoyez des mesures de compensation (sur la base du tableau page 40 de votre dossier).

Je replace votre dossier "en construction" afin que vous puissiez apporter les modifications.

En particulier:

pour les chauves-souris: vous devez préciser chaque espèce impactée.

pour la Loutre d'Europe: votre dossier indique que la mesure d'évitement proposée permettra de réduire le dérangement de l'espèce et que le projet sera sans impact sur ses habitats, de ce fait, aucune mesure de compensation n'est proposée => si aucun impact résiduel persiste après évitement et réduction, l'espèce n'est pas concernée par la demande de dérogation.

Mode opératoire pour établir la liste des espèces concernées par la dérogation via votre dossier demarche.numérique

- l'accès à la saisie des espèces concernées par la dérogation apparaît lorsque vous cocher OUI à la question: "Après mises en œuvre de mesures d'évitement et de réduction, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées demeure-t-il ?"

- Vous pourrez ensuite établir la liste des espèces concernées en cliquant sur le lien proposé (partie 3- lien Pitchou) et suivre les consignes.

N'hésitez pas à revenir vers moi en cas de difficulté.

Bien cordialement,

Email automatique, 12 janvier 26 13:43

[Votre dossier n° 27993123 va être examiné (Réglementation relative aux Espèces Protégées)] Bonjour, Votre dossier n° 27993123 (ou votre réponse à la demande de compléments) a bien été reçu(e) et pris(e) en charge. Votre dossier est désormais en instruction et va être examiné par le service instructeur (DREAL Nouvelle-Aquitaine). Cordialement, DREAL Nouvelle-Aquitaine